



DECLARATION PREALABLE A LA CAPN **DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 13 JUIN 2013**

Depuis plusieurs mouvements de mutation, le SNAPATSI dénonce des dysfonctionnements majeurs dans le cadre de la mobilité.

Plus le temps passe, plus nous constatons que les dysfonctionnements s'amplifient.

Las de se répéter et avec le sentiment que ne pas être entendu, le SNAPATSI a lancé fin mars 2013 une grande enquête nationale sur la mobilité. Plus d'un millier de collègues administratifs, techniques et scientifiques, de tous périmètres et de toutes catégories y ont participé. Preuve qu'ils se sentent concernés car cela touche incontestablement leurs conditions de travail, leur déroulement de carrière mais surtout leurs vies personnelle et familiale.

L'objectif de notre enquête était d'apporter des preuves chiffrées de nos allégations.

1^{er} point : l'accessibilité à l'information sur les postes vacants ou susceptibles de l'être. Plus de 50 % des collègues indiquent avoir des difficultés à accéder à ces informations en raison de la multitude de sites qui peuvent les informer, entre BIEP, BRIEP, sites DRH, SGAP, Préfecture, Gendarmerie, mail, rescom, etc Et faute de lisibilité, 26% ont cherché l'information auprès des syndicats. Que de temps perdu pour tous ! A quand la simplification de cette procédure ?

2^{ème} point : 63 % des candidats à la mobilité ont pris contact avec le référent du poste convoité. Il est encore à dénoncer certaines mauvaises pratiques, comme le refus de recevoir les candidats, de les écouter et de ne demander que la simple transmission du CV. Aussi, le candidat n'a aucune chance d'exposer ses motivations. Sur quels critères le service d'accueil se fonde alors pour le classement ? A la tête du client ?

3^{ème} point : aujourd'hui 60 % des candidats à la mobilité estiment avoir eu suffisamment de temps pour candidater. Il est à souligner que l'administration a tenu compte de notre demande et a allongé les délais d'inscription. Pour autant, il est inadmissible que tous les postes des candidats à la mobilité ne soient pas ouverts. Ceci est d'autant plus incompréhensible pour 74 % des agents qui avaient évoqués leur demande de mobilité lors de leur entretien d'évaluation. Est-

ce une volonté délibérée des chefs de service de ne pas faire ouvrir ces postes ? Est-ce le moyen de contourner les avis défavorables ?

4^{ème} point : 74 % des personnes qui ont répondu ignorent les dispositions de la loi Mobilité, alors que la mobilité est un droit et qu'elle instaure la création d'un réseau de conseillers mobilité carrières. Seuls 12% connaissent l'existence des CMC. 50 % pensent qu'aucune condition particulière ne départage les candidats à une mutation. 20 % des personnes n'ayant pas obtenu de suite favorable à leur demande de mobilité en ignorent les raisons. 13 % ont constaté que le poste convoité avait été supprimé ou était déjà pourvu, traduction flagrante des dysfonctionnements entre CAP Locales et CAP Nationale. Il est donc évident que les personnels ignorent sur quels critères leurs demandes de mutation sont étudiées en CAP. Est-ce une volonté de l'administration de laisser ses agents dans l'ignorance ? A quand, en cette période de grandes restrictions budgétaires, l'administration va enfin se décider à supprimer les CAP Locales de mobilité ?

5^{ème} point : 25 % des agents ayant obtenu satisfaction pour leur mobilité ne sont pas affectés sur le poste acté en CAP. A quoi sert de réunir une CAP dont les décisions ne sont pas souveraines ? A quoi sert l'adéquation profil-poste instaurée par la Loi Mobilité ? Quel mépris pour l'agent !

C'est toujours en qualité de syndicat responsable que le SNAPATSI demande à l'administration de prendre ses responsabilités et surtout qu'elle se donne les moyens d'appliquer la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels. Pour ce faire, le SNAPATSI tient à la disposition de l'administration tous les éléments chiffrés et demande la création d'un groupe de travail au cours duquel le SNAPATSI exposera toutes ses propositions.

Dès demain, vous pourrez consulter sur le site internet du SNAPATSI tous les résultats de notre enquête.

Les représentants du personnel,